

D20251202

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

**Marché de travaux pour la rénovation de la toiture du bâtiment mairie école :
Attribution du lot unique**

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 18 décembre 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le 18 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : ALBA Guillaume, CRES Sébastien, CUVILLIER Florent, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège MEJEAN Gilles, SEMENOFF Serge et TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : BAISSADE Matthieu, DURAND Bruno, DURAND Céline, KUSOSKY Virginie (procuration à SEMENOFF Serge), MARTIN Charlotte, PLUQUET LEROND Amandine,

Madame Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de la commande publique ;
- L'avis d'appel public à la concurrence relatif au marché de travaux pour la réhabilitation et la réfection de la toiture du bâtiment communal, publié le 07/11/2025, avec une date limite de remise des offres fixée au 05/12/2025 à 12H00 ;
- Le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre SECC ;

CONSIDÉRANT

- Que le montant estimatif des travaux, tel qu'évalué par l'équipe de maîtrise d'œuvre, s'élève à 417 705 € HT ;
- Que le marché a été lancé selon une procédure adaptée avec possibilité de négociation, conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
- Que les offres initiales des entreprises ont été reçues le 05/12/2025 à 12H00 ;
- Que les offres finales, à l'issue de la phase de négociation, ont été reçues le 12 décembre 2025 à 12H00 ;
- Que l'offre de l'entreprise SAS COANUS COUVERTURE domiciliée 6, rue de Lorraine 88150 IGNEY, a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres ;

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des votants,
DÉCIDE

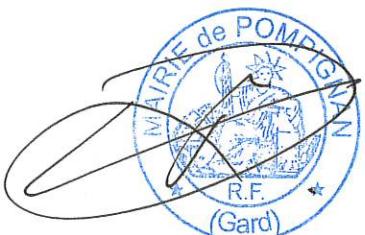
D'attribuer le marché de travaux relatif à la réhabilitation et à la réfection de la toiture du bâtiment communal, lot unique, à l'entreprise SAS COANUS COUVERTURE, pour un montant de 483 442,82 € HT soit 580 131,38 € TTC

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à son exécution.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout avenant éventuel au marché, dans le respect des conditions prévues par le Code de la commande publique.

Pour extrait conforme,
A Pompignan, le 19 décembre 2025
Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr